



Tournoi U9 -- 4 février 2018

- Règlement -

Les clubs s'engagent à ne faire jouer que leurs joueurs licenciés.
Un contrôle des licences sera fait avec les feuilles d'inscription à l'appui.
Présence 30 minutes avant son premier match

1 – Terrain : De handball 20/20m avec des butes de 2/1m.

2 – Ballon : Spécifique au jeu de salle, il est fourni par l'USC.

3 – Equipements : Couleurs habituelles du club.

Chaussures de tennis et protège-tibias obligatoires.

4 – Equipes : Elles seront formées de 4 joueurs (3 joueurs de champ + 1 gardien).
Changement des joueurs à n'importe quel moment du match (3 remplaçants) sans arrêt de jeu.

5 – Touches : Se font au pied, les joueurs seront à 3 mètres du ballon. Aucun but ne peut être marqué directement.

6 – Corners : Se font au pied, les joueurs seront à 3 mètres du ballon.

7 – Hors-jeu : Pas de hors-jeu.

8 – Fautes : Coup franc direct à l'endroit de la faute commise, adversaires à 4m du tireur.

9 – Tacles : Ils sont formellement interdits. Ils seront sanctionnés par un coup-franc direct.

10 – Durée des rencontres : 1 fois 8 minutes et 30 secondes.

11 – Arbitrage : Par les éducateurs.

12 – Déroulement de la journée : Toutes les équipes disputeront le même nombre de match. le matin et l'après-midi, 5 poules de 5 équipes.

13 – Récompenses : Identiques pour toutes les équipes.

14 – Accès sur le terrain : Les joueurs et 2 éducateurs auront accès aux vestiaires. Ils ne pourront accéder au terrain de jeu que s'ils sont munis de tennis. Les spectateurs passeront par l'entrée extérieure et ne pourront pénétrer sur l'aire de jeu.

15 – Intendance : Des sandwiches et des boissons seront vendus sur place.

16 – Lieu du tournoi : Gymnase du nouveau CES – rue Mail des Drolets – 31320 Castanet-Tolosan – Entrée gratuite